

Ville du Robert

N° 10

Trimestriel - Octobre 2016

Bulletin Municipal



Téléchargez
l'APPLICATION
VILLE DU
ROBERT
via votre
smartphone



Une rentrée sous le signe de la modernité et de la sécurité



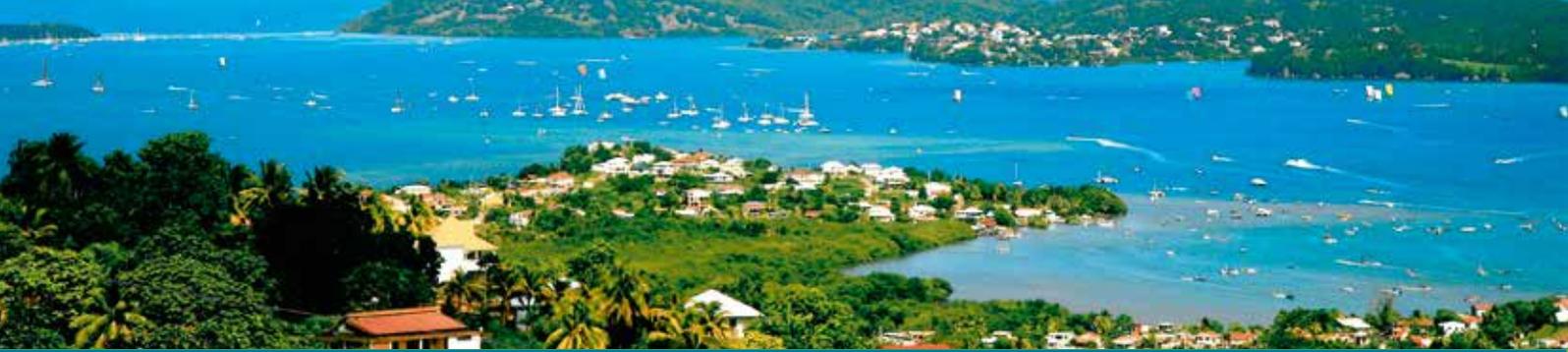
Yolan Sylvestre, Vainqueur
du Tour cycliste de Martinique



Réfection des routes communales



Le Centre d'incendie et
de Secours du Robert



le mot du Maire

2

Bulletin Municipal de la Ville du Robert



Une rentrée réussie !

C'est avec un immense plaisir que je vous retrouve au travers de cette nouvelle édition de notre bulletin municipal marqué du sceau de la rentrée. La rentrée qui est toujours un moment particulier pour chacun d'entre nous.

Les nombreuses associations sportives et culturelles de la ville ont également effectué leur rentrée dans des conditions convenables. L'utilisation intensive des infrastructures nécessite des interventions régulières mais surtout urgentes et importantes dans la courte période de l'intersaison. Il est vrai que la qualité de celles-ci contribue fortement aux performances de nos jeunes que les cadres bénévoles réussissent à hisser au plus haut sommet de leur discipline sportive.

Pour les services de la ville, la rentrée constitue toujours un challenge, un défi à relever car entre les courts délais qui nous sont impartis et l'immensité des tâches à accomplir, nous devons toujours être performants.

Nous devons féliciter les 256 bacheliers robertins dont les trois bénéficiaires de la bourse Alizée grâce aux résultats qu'ils ont obtenus. Que ces jeunes poursuivent leurs études dans de bonnes conditions et reviennent riches d'expérience et de compétences pour être ceux qui nous dirigeront demain..

Cette année, une fois de plus, la rentrée s'est globalement bien passée et c'est aussi l'occasion pour moi de féliciter et remercier l'ensemble des agents municipaux et les personnels des entreprises extérieures pour leur implication et leur professionnalisme.

La rentrée nous donne l'occasion de montrer la volonté de l'équipe municipale à poursuivre l'amélioration de la qualité de vie de nos administrés. En effet, Le récent lancement du paiement en ligne des prestations de la caisse des écoles et le renforcement de la communication avec la population par la mise en place de l'application « Ville du Robert » via un téléchargement sur son smartphone, en sont des exemples.

Certes, la plus grosse mobilisation s'est opérée sur les treize écoles communales afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves et des enseignants. C'est ainsi que l'école maternelle de Moulin à Vent a été entièrement repeinte. A l'Eco-école* de Café nous avons rénové entièrement trois salles de classe et, sont en cours d'achèvement, de nouveaux vestiaires pour les agents ainsi que des toilettes supplémentaires pour les élèves.

A l'occasion de la 25^{ème} édition du Raid du Lougarou, la ville innove en y associant un Marathon Fitness au profit d'une cause caritative. Cette année nous avons choisi de reverser les dons à l'association des Parkinsoniens de Martinique et Accompagnants (APMA).

La rentrée c'est aussi l'entretien et l'amélioration de la voirie communale pour permettre le déplacement des administrés dans de bonnes conditions. En plus de la réalisation d'un nouveau revêtement dans de nombreux quartiers (Raisin - Fonds brûlés - Berthout - Cannelle pour ne citer que ceux-là), nous avons fait l'acquisition d'un mini finisseur qui vient accroître la modernisation de notre réseau routier.

Enfin, sans augmentation des impôts et en nous efforçant de contenir nos charges fixes, face aux diminutions des dotations auxquelles nous avons droit, ensemble, poursuivons la modernisation de notre ville, le ROBERT.

* Eco-école : label décerné par CAP NORD MARTINIQUE en juin 2016

Alfred Monthieux,
Maire du Robert et Président de CAP NORD

Sommaire

Un peu d'histoire	3	Quoi de neuf au Robert	14
Flash Municipal	4	Le dossier sécurité (volet 1)	16
La Police Municipale	6	Le centre d'incendie et de secours du Robert	17
Communication	8	Libre expression	18
La Caisse des Ecoles du Robert	10	Découverte	19
Sport	12	L'animation de la ville en images	20





Le Robert - 1985



Un peu d'histoire

De la *paroisse* à la commune du Robert

Si le peuplement de la Martinique date du début de l'ère chrétienne, ce n'est qu'en 1502 que son existence est signalée, et en 1635 que les Français s'y installent. Iouanacaëra ou Matinino est alors habitée par les Kalinas (Caraïbes) et les tout derniers ont survécu à Pointe Larose au Robert. Mais comment sommes-nous devenus paroisse puis commune ?

Les quartiers au XVII^{ème} siècle

Les premières cartes de la Martinique dont nous disposons indiquent la présence des Français dans le Nord Caraïbe. L'île était divisée en 4 quartiers : Le Prêcheur, Le Fort St-Pierre, Carbet et Case-Pilote. A partir de 1658, progressivement les Français s'installent sur la totalité du territoire et notamment au Robert et au François. Au recensement de 1664, la Martinique est divisée en 8 quartiers, puis en 12 quartiers en 1670. Mais la région comprise entre la Pointe des Salines et Tartane était déclarée inhabitable. C'est là et plus particulièrement entre le Robert et le François que se trouvaient les Kalinas.

La création des paroisses

C'est à partir de 1684 que sont organisées les paroisses. Selon l'ouvrage de l'abbé Rennard publié en 1927, il y en avait 16 et le territoire du Robert était intégré dans la paroisse de Trinité. En effet, en 1684 en accord avec les supérieurs des différents ordres religieux (Capucins, Jésuites, Jacobins ou Dominicains), le lieutenant général Blénac et l'intendant Bégon précisèrent les limites des 16 paroisses de Martinique : *Fort Royal, Cul de sac à vache (Trois-Ilets), Anses d'Arlets, Diamant, Sainte-Luce, Cul de sac Marin, La cure du Cul de sac de La Trinité (Bornée d'un côté par la Pointe des Salines et de l'autre côté par la Rivière-Salée, sera desservie par les Révérends Pères Jacobins), Sainte-Marie, Marigot, Basse-Pointe, Macouba, Prêcheur, Saint-Pierre, La cure du mouillage, Carbet et Case Pilote.* Une ordonnance du 12 mai 1684, signée de Bégon, officialise cette répartition et, dès lors, il fut défendu aux fidèles de s'adresser à d'autres religieux qu'à leur curé pour tous leurs besoins spirituels.

La naissance de la paroisse Sainte Rose de Lima en 1694

Très vite les limites des cures et notamment celle de Trinité se révèlent trop importantes. Les habitants décident alors de construire des chapelles et sollicitent les autorités. Entre septembre et octobre 1687, suite à l'ordre de mission de Blénac, le major Bègue sillonne la Martinique et inspecte toutes les paroisses. Son état des lieux et ses propositions constituent le point de départ de l'histoire écrite du Robert : « *Aujourd'hui 8 octobre 1687, nous nous sommes transportés au cul-de-sac Robert, Roseaux et Simon où, en présence des principaux habitants de ces quartiers, nous avons visité l'endroit le plus convenable pour y établir une paroisse et nous ayons tous trouvé être sur la pointe du sieur Bouchard qui veut bien se charger de cet ouvrage...* »

Finalement la décision n'est pas suivie d'effet : aucune église ne fut construite sur cette Pointe identifiée par l'abbé Rennard comme étant Pointe Savane.

En revanche, une chapelle dédiée à Sainte Rose de Lima fut édifée. Elle est mentionnée sept ans plus tard par le Père Labat. Arrivé en Martinique en janvier 1694, c'est le mardi 29 août qu'il se rend pour la première fois au Cul-de-sac Robert avec le P. Martelli et M. Joyeux, capitaine de milice, « *afin de chercher un lieu commode pour bâtir une église et un presbytère, et placer un bourg* ».

Selon le Père Labat, « *Ce cul-de-sac est un port naturel des plus beaux qu'on puisse imaginer* ». Bien que tous les habitants appelaient de leurs vœux une église et un curé résident, aucun n'était prêt à mettre à disposition un terrain, la première solution fut Pointe Lynch, puis la décision fut imposée à M. Monel, conseiller honoraire au conseil. L'affaire prit peu de temps car, « *le jeudi suivant nous partîmes du Cul-de-sac Robert* » écrivit le Père dans le livre qu'il publiera par la suite.

Mais un an plus tard, la paroisse n'avait toujours pas de desservant et c'est le Père Labat qui revint à la Pâques de 1695. A son retour le vendredi 15 avril 1695, il s'arrête, à Pointe Savane et nous relate la capture d'un lamantin dans la rivière du Galion, qu'il ne manqua pas de déguster.

Au XVIII^e siècle une douzaine de curés se succédèrent dans la paroisse. Parmi eux on peut citer les pères Alphand, Signon, Reynier, Cazeneuve, Darmagnac, Tardif Delaborde, Courriou, Trepsac, Mathieu. Le 3 janvier 1785, le RP Jean Antoine Serieys de l'ordre, faisant fonction de prêcheurs, décède. L'inhumation a lieu « *en présence des habitants notables de la paroisse* ». Le père Cazeneuve qui lui succède, en février 1785 dirige la paroisse jusqu'en octobre 1794.

La paroisse sous la Révolution

En France, la constitution civile du clergé qui oblige les prêtres à reconnaître les institutions révolutionnaires est votée le 12 juillet 1790. Or, ce n'est qu'à l'occasion du baptême de Louise, mulâtresse libre, le 5 octobre 1794, que le Père Cazeneuve précise pour la première fois qu'il est « *prêtre de la sainte Eglise catholique apostolique non assermenté* ». Pourquoi cette précision alors que depuis le 22 mars 1794 la Martinique est occupée par les Anglais ?

Son successeur l'abbé Champroux qui lui aussi refuse la Révolution, s'est réfugié à la Martinique, et dès la signature de son premier acte au Robert, mentionne qu'il est « *prêtre de la sainte Eglise catholique apostolique non assermenté* ». La mention est à nouveau inscrite sur le premier acte de l'année 1795 et reproduite systématiquement. Le 18 mai 1799 sur l'acte de sépulture de Mélanie Genty, il précise même qu'il est « *prêtre de la sainte Eglise catholique apostolique et romaine non assermenté curé de tonsure au diocèse du Mans, banni de France pour la foi de Jésus Christ et la défense de son église présentement curé de cette paroisse* ».

Il inscrit pour la dernière fois cette mention le 14 janvier 1801 et revient à la mention classique « *curé de cette paroisse* ».

Il est signalé en l'an 11 de la République française et le 3 pluviôse (12 novembre 1802) que la cure de la paroisse du Robert est vacante. Ce départ est entraîné par le refus des grands propriétaires que les esclaves puissent avoir un lieu de culte dédié. En effet, l'abbé Champroux est à l'origine de la construction d'une chapelle dédiée à Marie construite par et avec les deniers des personnes mises en esclavage. La chapelle Saint-Joseph à Pontalery, serait reconstruite sur les ruines de celle de l'époque de l'abbé Champroux.

Autre curé à mentionner, l'abbé Jacques Corneville, installé par le RP Trepsac le 23 janvier 1803. Les registres sont tenus régulièrement mais entre le 27 juillet 1804 et le 11 janvier 1805, aucun acte n'est enregistré. Cette anomalie est renforcée par la note insérée le 8 février 1805 par le RP Trepsac pour rappeler que l'abbé Corneville « *est le véritable curé de la paroisse du Robert* ». Un problème a-t-il surgi pendant le ministère de ce curé ? Autant de questions qui montrent que nous avons encore des recherches à effectuer sur l'histoire de la paroisse.

La commune

En France, la création de l'état civil proprement dit remonte aux lois et décrets des 20/25 septembre 1792. En transférant aux municipalités la charge de tenir les registres, le texte prévoit aussi le transfert des registres anciens du presbytère à la mairie. Cette disposition n'est pas appliquée aux colonies. Ce n'est qu'à compter de la promulgation du Code civil du 9 novembre 1805 que l'administration entreprend de laïciser progressivement l'état civil à la Martinique. Ainsi, 11 janvier 1827, le registre débute par l'acte de décès de Jean Bisek économiste de l'Habitation de Monsieur Pothuau Desgatières. Il est rédigé et signé par Martin Céleste « *officier d'Etat civil de la paroisse Sainte Rose du Robert* » En 1830, il y a désormais l'« *officier d'état civil de la commune* ».

Or, les communes ne sont créées en Martinique que par le décret colonial du 12 juin 1837. La Martinique comptait 20 communes. Chaque commune est dirigée par un conseil municipal dont le maire était nommé par le gouverneur. Louis Louveau DELAGUINERAYE, est le premier maire et officier de l'état civil qui signe pour la première fois un acte le 30 juin 1839 au Robert.

Dès lors, c'est le maire et en son absence un conseiller municipal ou un adjoint qui signent les registres de l'état civil : André Constant Gossay chevalier de Pontalery et Georges Bruno Huyghues Despointes occuperont ces fonctions. Ce dernier sera adjoint en 1841, puis nommé maire en 1845 jusqu'à l'abolition de l'esclavage en 1848.





Yolaine MANUEL, agent d'animation territoriale de la fonction publique

Suite à un accident de travail en 2006, il a été préconisé à Madame MANUEL un changement de poste avec un aménagement adapté. En collaboration avec l'ergonome et les services des ressources humaines de la ville, elle a bénéficié d'un reclassement et tout a été mis en œuvre afin qu'elle poursuive sa carrière au sein de la collectivité. Aujourd'hui, elle occupe un poste d'hôtesse d'accueil physique et téléphonique à la direction des sports, de la jeunesse et de la vie associative.

Flash Municipal

4

Agir sur les mentalités pour démystifier *le handicap,* *un défi quotidien*

La Ville a compris qu'il convient d'agir sur les mentalités afin de démystifier le handicap. Il faut pour cela travailler sur les représentations, lever certains a priori, afin que l'intégration des agents en situation de handicap soit vue comme une opportunité pour notre collectivité et non systématiquement un fardeau.

Ainsi, depuis 2011, elle a initié une démarche afin de promouvoir l'insertion professionnelle de ces personnes ou tente par tous moyens de les maintenir en activité quand elles sont déjà dans les effectifs.

En effet, la Direction des Ressources Humaines se révèle être au quotidien une aide à la décision pour les élus, en mettant en œuvre la politique définie en matière de handicap. Elle s'appuie pour cela depuis le 1^{er} avril 2016, sur une nouvelle ressource : la Référente handicap - Madame Nadiège AVRILA. M^{me} AVRILA au sein du pôle santé au travail de cette Direction, crée désormais un trait d'union entre le handicap et les questions de santé. Véritable acteur de terrain elle concrétise la politique handicap tout en étant un relais avec le Centre de Gestion de la Martinique et/ou tous les autres partenaires œuvrant en la matière : le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, le Cap Emploi, le Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH), etc.

D'une part, cette référente a pour mission de faciliter l'insertion professionnelle des porteurs d'un handicap et planifie pour cela des actions diverses :

- Sensibilise le personnel sur cette thématique
- Participe à la procédure de recrutement
- Recherche les possibilités permettant le maintien dans l'emploi des agents devenus inaptes à leur poste de travail
- Contribue à l'insertion professionnelle des jeunes apprentis ou bénéficiaires de « contrats aidés » en situation de handicap...

D'autre part, dans le cadre d'un accompagnement individualisé, elle recherche une issue favorable sur les dossiers problématiques, en sollicitant les institutions publiques du réseau.

Il est à noter que cette mission, ô combien importante, commence à porter ses fruits dans un contexte collaboratif où la conscience de chaque manager, acteur de la prévention (membre du CHSCT, assistant de prévention, médecin de prévention, assistant social...) a été éveillée, les invitant à jouer pleinement leur rôle.



Nadiège AVRILA,
référente handicap des services municipaux de la ville du Robert

En outre, le travail effectué par la Ville a été remarqué puisqu'une médaille d'honneur pour sa progression en matière d'insertion professionnelle des porteurs de handicap lui a été décernée, le jeudi 19 novembre 2015 à l'occasion du séminaire « Soyons tous acteurs face au handicap » organisé par le Handipacte Martinique et le GIHP ; et cela est encourageant.

Le défi pour nous aujourd'hui consiste d'impacter les mentalités sur la question du handicap pour faire de nos services municipaux des espaces professionnels tolérants et profondément humains, où chacun s'épanouit malgré sa différence.





Les décisions du Conseil Municipal

Subventions aux associations et organismes

La ville contribue au fonctionnement de nombre d'associations et organismes publics qui, sans sa participation financière, connaîtraient des difficultés pour mener à bien leurs activités.

Subventions de fonctionnement attribuées en €

Articles 657361 et 657362

Bénéficiaire	Montant accordé	Montant déjà versé	Solde à percevoir
CCAS	492 000	100 000	392 000
Caisse des Ecoles	2 514 400	650 000	1 864 400
Total des subventions	3 006 400	750 000	2 256 400

Subventions de fonctionnement attribuées en €

Article 6574

Bénéficiaire	Montant accordé	Montant déjà versé	Solde à percevoir
Mission locale de la Cabesterre	73 386		73 386
OMCLR : subvention normale	475 000	100 000	375 000
Association des communes des DOM	3 465		3 465
Association des Maires	14 017		14 017
Association ville touristique	644		644
C.O.S. de la ville du Robert	55 000	15 000	40 000
Parc Naturel Régional	8 431		8 431
Politique de la Ville	20 000		20 000
ADUAM	1 220		1 220
CAUE	998		998
ADIL	2 371		2 371
La Sainte famille crèche Petits Carillonneurs	70 000		70 000
La Sainte famille crèche Petit Prince	66 000		66 000
Crèche Mutualiste de Moulin à Vent	70 000	35 000	35 000
Crèche du Vert Pré	1 000		1 000
ANEL	3 874		3 874
Rivages de France	400		400
JC 231 (Tour cycliste junior de Mque)	4 000		4 000
US Robert Rugby championnat Antilles Guyane	3 000		3 000
Wind Force Cata Raid	3 000		3 000
Tennis club tournoi de tennis	2 500		2 500
FR Morne Carette Foulées du sud	915		915
	879 221	150 000	729 221

Subventions attribuées aux Associations en €

Associations	Fonctionnement	Exceptionnelle	Totaux
ANKANSYEL	1 000		1 000
A.S.C.A.F	1 100	1 300	2 400
ASC PETOULOU	800	0	800
A.S.C.L.R	3 500	0	3 500
AC VERT-PRE	12 000	3 000	15 000
ANCIENS COMBATTANTS	800	0	800
AVIRON CLUB	0	2 000	2 000
ARSENAL	20 000	0	20 000
ASS SOLIDARITE FRATERNITE EN ACTION	800	0	800
ASSOCIATION AIDE AUX ALIZES	1 500	0	1 500
ASSOCIATION FAMILIALE	1 000	0	1 000
Ass. JEUNESSE DANS LA VILLE	2 000	1 500	3 500
BALLET EXOTIC	0	2 000	2 000
BEKEM CLUB	1 100	0	1 100
BWA VIRE	1 500	0	1 500
CHARIVARI	1 000		1 000
CLUB BOULISTE	1 500	500	2 000
EMERGENS PRO	1 500	0	1 500
EVASION	800	0	800
FEWOSS	3 000		3 000
FR FONDS NICOLAS	1 100	0	1 100
GAET KARATE DO SCHOOL	1 000	0	1 000
GENERATION 3D	500	0	500
GWROUP 231	1 000	0	1 000
INTER AGE DU VERT-PRE	1 000	0	1 000
JC 231	7 000	3 500	10 500
JEEP WILLYS	1 000	0	1 000
KALANS'K	1 000	1 500	2 500
KANKANBOU	1 100	0	1 100
KI DAN SHITO KAI	1 000	0	1 000
LAS PALMAS	1 500	1 000	2 500
LIGUE DE BOXE		600	600
LIEN D'AMOUR	1 000	500	1 500
MAD IN TOP	1 000	0	1 000
MEZZA VOICE	1 000	0	1 000
MIGANN'AGES	2 000	0	2 000
MUSIQUES PLURIELLES	1 000	0	1 000
OSON DECOUVRIR	1 000	0	1 000
OTANTIK GERIKAN BASS		1 000	1 000
PASS POTO	1 100	1 000	2 100
PAS A PAS		800	800
PTE SAVANE ASSTION JEUNESSE	1 000	0	1 000
PLANET LOISIRS	1 500	0	1 500
REGARD D'ENFANTS	1 000	0	1 000
RENOVATION	2 100	2 700	4 800
SCOUTS ET GUIDES DU VERT-PRE	1 000	0	1 000
SEBI	1 100	2 000	3 100
SERVICE MEDIATION SOCIALE		1 500	1 500
SOLIDARITE DE LESTRADE	4 000	2 000	6 000
SOLUTION	2 000	0	2 000
TENNIS CLUB	2 000	0	2 000
TOUT PEUT ARRIVER	1 000	0	1 000
'TURBULANSS'	1 000	0	1 000
UJ MONNEROT	7 000	2 000	9 000
US ROBERT	30 000	7 000	37 000
VIE TRANQUILLE	1 000	0	1 000
ZANZOLAGE	1 000	0	1 000
TOTAL	136 900	37 400	174 300





La Police Municipale

Mise en place de la sécurité aux abords des écoles du Robert

Le Maire Alfred MONTHIEUX, conscient de l'importance de la sécurité et conformément aux nouvelles dispositions prévues par le gouvernement, a confié à la police municipale avec la collaboration de la caisse des écoles, la mise en place d'une équipe chargée de la sécurité aux abords des établissements scolaires de la ville. Cette équipe vient renforcer les policiers municipaux et ASVP déjà présents sur le terrain aux heures d'entrée et de sortie. Désormais, nos écoliers seront accompagnés par deux agents de sécurisation (chargés de la traversée des enfants sur les passages protégés) et de la police municipale (chargée du stationnement et de la circulation).

Renforcement des équipes de la police municipale

Depuis le 1^{er} juillet 2016, les effectifs ont été renforcés par l'arrivée de trois ASVP (Agents de Surveillance des Voies Publiques) : Kelly BEDOT, Kévin JEAN-MARIE-ALPHONSINE, Sébastien MAUTIL.

Ces agents sont chargés de la sécurité aux abords des écoles et du stationnement sur le territoire de la ville. Ces arrivées font suite à des départs à la retraite et à la volonté de l'équipe municipale de doter la police d'une équipe jeune et dynamique.



Les nouveaux ASVP (de gauche à droite) Sébastien MAUTIL, Kelly BEDOT, Kévin JEAN-MARIE-ALPHONSINE

Missions de la police municipale

Les agents de police municipale exécutent sous l'autorité du maire les tâches que ce dernier leur confie en matière de prévention et de surveillance : troubles de voie publique, surveillance des lieux de rassemblement, manifestation, prévention des actes délinquants, vols, dégradations, prévention des accidents divers, sécurisation des voies de circulation, stationnement, dépôts sur le domaine public, divagation d'animaux, dépôts sauvages, nettoyage des terrains, nuisances sonores... Les policiers municipaux sont chargés d'assurer l'exécution des arrêtés de police du maire et de constater par procès-verbaux les contraventions auxdits arrêtés. Ils constatent également par procès-verbaux les contraventions aux dispositions du Code de la route tel que les plus récurrents : stationnement gênant, stationnement sur trottoir, stationnement abusif, utilisation du téléphone portable au volant, non-port de la ceinture de sécurité, franchissement d'une ligne continue, etc.





La Police Municipale

Sécurité Routière : la Police Municipale sensibilise les écoliers

Parce qu'ils sont piétons, passagers de voitures ou cyclistes, les enfants ont besoin de connaître, dès leur plus jeune âge, les règles de sécurité routière. Pour les aider, dans le cadre de ses missions de prévention, la police municipale, en collaboration avec la Caisse des Ecoles intervient régulièrement dans les écoles primaires de la Ville. D'où la mise en place de l'opération intitulée « Permis Piéton ». Il a pour principe de faire passer aux enfants des classes de CE2 leur « permis piéton », afin qu'ils apprennent les règles de circulation piétonne et le sens de la responsabilité individuelle, grâce à un ensemble de précautions, de réflexes et d'astuces supplémentaires leur permettant d'assurer leur propre sécurité. Ainsi, chaque année depuis 2013, plus de 200 d'enfants sont formés et récompensés à l'occasion d'une cérémonie officielle. Ce moment solennel engage les enfants à respecter les règles de précautions apprises. La police municipale prévoit d'ores et déjà d'étendre ses compétences dans les écoles maternelles.

Rappel sur le stationnement sur le territoire de la ville

Depuis quelques mois, la police municipale a constaté une recrudescence des infractions liées au stationnement notamment sur les trottoirs. Le Maire Alfred MONTHEUX, informe les automobilistes que ces infractions sont sanctionnées conformément aux dispositions prévues par l'article R417-40 du code de la route. Elles sont uniquement relevées via le système PVe (Procès Verbal électronique) mis en place depuis le 10 décembre 2013 sur le territoire de la ville.

BON A SAVOIR SUR LE PVE : Le PVe remplace le système manuel des contraventions. La verbalisation est invisible comme un radar (plus de papier sur votre pare-brise). Via le terminal PVe votre contravention est envoyée instantanément au centre national de Rennes et acheminée à votre domicile sous 8 jours. Le PVe porte sur les contraventions à la circulation routière de classe 1 à 4, soit plusieurs centaines de NATINF (numéro codifiant la nature de l'infraction) réparties selon les familles suivantes : arrêt et stationnement ; ceinture et casque ; croisements et dépassements ; vitesse ; éclairage et signalisation ; règles de conduite ; règles administratives ; priorité de passage / intersections ; infractions diverses ; alcool et stupéfiants ; état ou équipements des utilisateurs et des véhicules ; coordination des transports.

SOYONS DES CITOYENS RESPONSABLES :

Rappel sur les feux de broussailles

De manière récurrente, les services de la police sont alertés par la population sur des feux de broussailles allumés intentionnellement qui provoquent des nuisances de santé aux personnes fragiles. Le Maire rappelle que l'arrêté préfectoral n°2014197-0022 portant sur la réglementation en vue de prévenir les incendies de forêt, broussailles et savanes prévoit des sanctions aux contrevenants. Ces infractions peuvent être constatées par : les officiers et agents de police judiciaire, les ingénieurs / techniciens et agents de l'Etat chargés des forêts, les agents assermentés de l'Office National des forêts, les agents assermentés de la DEAL, les agents assermentés du Parc Naturel Régional de la Martinique et les agents de la police municipale.

Dépôt d'encombrants électroménagers et d'ordures sauvages

Les dépôts d'encombrants électroménagers et d'ordures sauvages sont interdits et punissables. Hors les cas prévus par les articles R. 635-8 et R. 644-2, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3^{ème} classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

BON A SAVOIR : Les électroménagers doivent être repris par le magasin lors de leur remplacement en raison de l'écotaxe que le consommateur paye lors de l'achat d'un nouvel appareil.



... Simplifiez-vous la ville ...

Comment télécharger l'appli GRATUITE Ville du Robert ?

> Via Google Store sur votre Smartphone
ou tablette androïdes et bientôt sur iOS



Communication

La ville lance *une application mobile*

Toujours dans le même cap de modernisation et de simplification de l'accès aux services municipaux pour nos administrés, nous vous présentons cette fois l'application Mobile « Ville du Robert ». Ce nouvel outil de communication devrait pouvoir rendre plus efficace et plus immédiate l'accès aux informations relatives aux actions municipales, manifestations, lieux à découvrir, politique de la ville, et autres, pour le public déjà habitué à l'utilisation de ce genre d'outils. Naturellement, cette application ne vient pas annuler et remplacer les outils de communication habituels, mais nous ne pouvons plus ignorer qu'une partie de notre population, et notamment les plus jeunes, privilégie de loin ce type de médias. A vous maintenant de contribuer à la bonne évolution de l'application « Ville du Robert » dans votre usage au quotidien ainsi que dans les remarques et propositions d'amélioration que vous pouvez effectuer via le module prévu dans l'application.

Les rubriques :

- Ma ville :

Module de présentation de la ville sous ses différents aspects ainsi qu'une rubrique dédiée spécifiquement aux communiqués flash à destination de la population.

- Actualités :

Module présentant un fil d'actualité en temps réel des événements se déroulant sur le territoire du Robert ou en rapport avec la ville du Robert.

- Agenda :

Module offrant un agenda des manifestations se déroulant dans la ville avec les contacts et informations utiles.

- WebTV :

Module offrant des mini reportages sur les activités, événements, projets, travaux, personnages de la ville.

- Live :

Module d'accès aux événements diffusés en live par la ville, par exemple le conseil municipal et certaines manifestations.

- Photos :

Module offrant un album photos en vrac des manifestations de la ville.

- Communiquer :

Module donnant la possibilité de donner son avis via la rubrique sondage ou encore de communiquer par message gratuitement avec d'autres utilisateurs de l'application ville du Robert ou encore de repérer autour de soi les utilisateurs de l'application et communiquer avec eux.

- Les publications :

Module offrant l'accès aux bulletins municipaux, et à toutes les publications proposées par la ville à destination de la population.

- Services en Ligne :

Module offrant l'accès aux services en ligne de la ville. Téléchargement des formulaires administratifs et formulaires de démarche en ligne.

- Se repérer au Robert :

Module offrant la possibilité de géo-localiser les services municipaux, les logements, les restaurants, les équipements sportifs.

- Envoyer vos contenus :

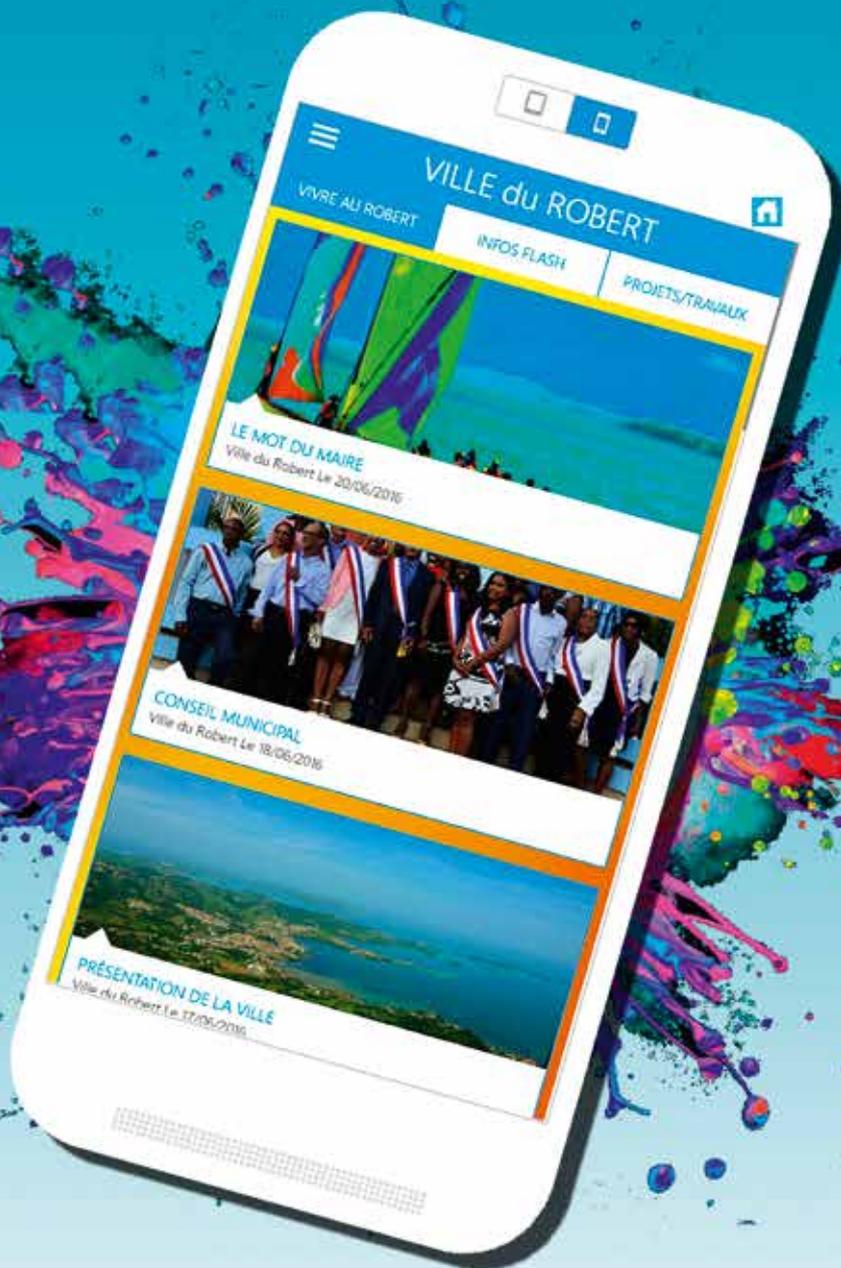
Module offrant la possibilité à tout utilisateurs d'envoyer au service communication de la ville leurs photos, vidéos ou textes.



APPLICATION

VILLE DU ROBERT

Votre nouveau lien avec la ville



-  Ma ville
-  Actualités
-  Agenda
-  Web TV
-  Live
-  Photos
-  Communiquer
-  Nos publications
-  Services en ligne
-  Se repérer au Robert
-  Envoyez vos contenus

... SIMPLIFIEZ-VOUS LA VILLE ...

Téléchargez **VOTRE APPLICATION GRATUITE** sur le play store





Christophe Barclais,
Directeur de la caisse des écoles



Un personnel dévoué auprès des écoliers



Danielle NOMEL, Adjointe au
Maire de la ville du Robert
Chargée de l'éducation

La Caisse des écoles

La Caisse des Ecoles du Robert modernise ses services avec la mise en place d'un *logiciel de gestion des activités* et d'un *portail-famille sécurisé*

La ville du Robert a entrepris, sous l'impulsion du Maire Alfred MONTHIEUX, une démarche permettant de rentrer dans l'ère de l'e-administration en offrant aux citoyens des services dématérialisés et accessibles à distance afin de permettre la continuité du service public.

En conséquence, le Conseil d'Administration, soucieux de satisfaire au mieux ses usagers, en facilitant leurs démarches, a récemment fait l'acquisition d'un logiciel de gestion de ses activités et d'un portail-Famille sécurisé.

En effet, il fallait trouver une réponse conjuguant à la fois fluidité, optimisation du traitement des dossiers, et modernisation. L'informatisation du service était donc un passage obligé.

Le portail famille est un outil en ligne qui permettra progressivement aux parents de réaliser toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription et au paiement de la restauration, des activités péri et extrascolaires.

Par ailleurs, il constitue à la fois un espace d'information et de communication entre la CDER et les familles. Ainsi, nous encourageons les parents à visiter sans réserve ce portail.

Actuellement, via ce portail-Famille accessible depuis le 5 septembre dernier; à l'adresse www.cdevilledurobert.fr; Il est d'ores et déjà possible de consulter son dossier, modifier son courriel et ses coordonnées téléphoniques, mais également de visualiser et de régler ses factures en toute sécurité.

Le paiement en ligne est le 4^{ème} moyen de paiement proposé par la Caisse des Ecoles.

La mise en œuvre de ce portail n'a pas supprimé l'accueil physique de la Régie de la CDER, où il est encore possible de payer en espèces, par chèque et par carte bancaire. De plus, une boîte aux lettres est toujours à disposition des parents.

S'agissant de la mise en place de ce projet, il a été initié en février dernier avec pour objectif l'utilisation du logiciel depuis le 5 juillet 2016 pour les inscriptions aux activités de la CDER. Le lancement du portail-famille et le paiement en ligne ont été mis en œuvre à la rentrée.

L'équipe projet a dû redoubler d'efforts pour parvenir à respecter ces échéances.

En effet, ce projet a nécessité plus d'une centaine d'heures de travail, de formation, de réunion ; la sollicitation de 8 agents de l'établissement et l'appui de 3 agents de la ville. Nous saluons ici leur engagement et leur dévouement.

C'est aussi une organisation logistique et la mobilisation d'un budget global de 65 000 €. Nous voulons préciser à ce sujet la participation financière de la Caisse d'Allocations familiales.

Enfin, nous gardons le même dynamisme en vue d'aboutir à la dernière étape de la démarche qui concerne le pointage des présences lors des activités des élèves au sein des établissements scolaires; une opération prévue courant 2017.

La Caisse des Ecoles se modernise pour le bien être des écoliers et enfants du Robert et se veut partenaire de leur réussite éducative.

Présentation de la Caisse des Ecoles du Robert

La Caisse des Ecoles du Robert, créée en 1965, est un établissement public local rattaché à la ville du Robert. Elle est administrée par un Conseil d'Administration composé comme suit :

- Monsieur le Maire, Président de la CDER,
- 2 élus municipaux,





L'équipe de la régie

du Robert

- 3 représentants des parents d'élèves,
- L'Inspecteur de l'Education Nationale,
- 1 représentant du Préfet.

Elle est chargée, en vertu de l'article L212-10 du Code de l'Education, de faciliter la fréquentation de l'école et d'intervenir dans des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degré.

Par conséquent, la Caisse des Ecoles du Robert s'occupe de la restauration scolaire ainsi que des activités périscolaires et extrascolaires qui comptent les accueils du matin, de l'interclasse et du soir, les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), les centres de loisirs du mercredi, des petites et grandes vacances. Elle pilote également le Projet de Réussite Educative mis en place par la Ville du Robert dans le cadre de la politique de la ville.

Aujourd'hui, la CDER dispose d'un budget annuel de 6 000 000 €, produit au quotidien près de 3000 repas et accueille entre 500 et 1 000 enfants en activités de loisirs.

L'équipe projet

Le projet a nécessité la confrontation de plusieurs compétences regroupées au sein d'une équipe projet. Celle-ci se compose aussi bien d'agents de l'établissement que d'agents de la ville. Il compte les membres suivant :

- **Le Directeur de la CDER**, Christophe Barclais
- **L'Assistante de Direction, chargée des opérations comptables et financières de la CDER**, Corinne Loutoby
- **Les agents de la régie de la CDER en charge des inscriptions**, Flore Capgras, Marie-Line Capgras, André Lahely, Christelle Carotine-Padulus, Ruth Brulu, Anne Gabriel
- **Le Chargé de E-administration à la ville**, Franck-Olivier Monotuka
- **Le Responsable Informatique de la ville**, Hervé Fibleuil
- **Le Webmaster de la ville**, Eddy William.

L'innovation se résume en 3 étapes :

- Un logiciel de gestion des activités qui permettra de centraliser les données dans un dossier unique d'inscription ouvrant l'accès à toutes les activités proposées, d'effectuer un suivi plus régulier et précis de nos activités, de mettre à jour notre base de données en temps réel.

- Un portail-famille, interface entre le logiciel et la famille, via lequel les parents pourront non seulement actualiser leurs données, procéder à leurs inscriptions aux activités, mais aussi transmettre les pièces à fournir, renseigner les absences de leurs enfants, et surtout effectuer leurs paiements en ligne.
- Une solution de pointage, qui permettra une gestion des présences et absences directement sur tablettes, sur les différents sites, via une application embarquée capable, par synchronisation, de mettre à jour la base de données du logiciel, assurant ainsi un suivi des présences prévisionnelles et réelles.

Comment fonctionne le paiement en ligne



- > Les formalités d'inscription doivent avoir été effectuées au préalable de toute connexion. C'est en effet cette opération qui permettra la génération des identifiants nécessaires à la connexion.
- > Connectez-vous, sur le site de la CDER www.cdevilledurobert.fr; munissez-vous de vos identifiants, figurant sur la première facture délivrée par nos services et de votre carte bancaire,
- > Pour accéder à votre compte famille, saisissez votre identifiant et votre mot de passe que vous devrez modifier à cette étape,
- > Sélectionnez votre facture, renseignez votre numéro de carte bancaire,
- > Authentifiez-vous en saisissant le code reçu de votre banque par SMS,
- > Attendez le message de validation du paiement,
- > Vous recevrez votre ticket de règlement à l'adresse mail communiquée dans votre dossier.

Votre facture est réglée sans que vous ayez à vous déplacer !



Yolan Sylvestre, Vainqueur du Tour cycliste 2016 de Martinique



Sport

Yolan SYLVESTRE, itinéraire d'un champion

Dimanche 17 juillet 2016, le jeune robertin Yolan Sylvestre gagne le 35^{ème} Tour Cycliste International de la Martinique. Ce jeune est devenu un exemple dans le monde du cyclisme et une fierté pour le Robert.

Son palmarès :

- Champion junior de la région PACA
- Vainqueur de la 3^{ème} étape du Trophée de la Caraïbe 2015
- Vainqueur de la dernière étape du Grand Prix Aimé Césaire 2015
- Meilleur Jeune du Tour de Martinique 2015
- Meilleur Jeune du Tour de Guadeloupe 2015
- Champion espoir de Côte-d'Azur 2015
- 22^{ème} du Championnat de France Espoirs 2015
- Vainqueur de la 1^{ère} étape du Championnat de France des Outres-Mer 2015
- 2^{ème} Vice-Champion de France des Outre-Mer 2015
- 2^{ème} Vice-Champion de la Caraïbe Elite 2015
- Champion de la Caraïbe Espoirs 2015
- Vainqueur de la 3^{ème} étape du Critérium des Quartiers 2016
- 2^{ème} du Général du Critérium des Quartiers 2016
- 2^{ème} du 28^{ème} Grand Prix d'Aixe Beauchabrol à Aixe-sur-Vienne (87)
- Vainqueur de la 5^{ème} étape du 35^{ème} Tour Cycliste International de Martinique 2016
- **Vainqueur du 35^{ème} Tour Cycliste International de Martinique 2016**
- Vainqueur de la 8^{ème} étape du Tour de Guadeloupe 2016
- 2^{ème} du Circuit des Boulevards à Montluçon 2016



Fred MAREM, l'entraîneur de Yolan SYLVESTRE

Yolan a commencé à pratiquer le cyclisme à l'âge de 6 ans. Il a évolué dans toutes les catégories de jeunes (benjamins, minimes, cadets et juniors). Il a toujours aimé se confronter aux meilleurs. Malgré son départ dans l'hexagone pour des raisons familiales, il a tenu à garder son attachement au club JC 231, participant ainsi à toutes les courses à étapes en Martinique. Au fil des années, sa progression a été constante car il a trouvé au Sprinter Club de Nice un club d'accueil lui offrant de bonnes conditions pour pratiquer sa discipline. Ceci lui a permis de bénéficier de la double appartenance aux deux clubs.

Depuis septembre 2015, Yolan a intégré le «TEAM PRO IMMO» où il a franchi un nouveau cap grâce à son évolution en Division Nationale 1 (DNI). Cette expérience a donc été très profitable à la Jeunesse Cycliste 231, car Yolan a remporté le Tour Cycliste de Martinique 2016.

Cette victoire donne une plus grande visibilité au club et rehausse également l'image de la jeunesse robertine.



La ville du Robert *innove* au Raid du Lagarou

Pour ses noces d'argent (25^{ème} édition), vous pourrez vous dépasser sur 15 Km de course en participant au RAID DU LOUGAROU ou encore vous défouler au MARATHON FITNESS en soutenant l'Association des Parkinsoniens de la Martinique et des Accompagnants (APMA). L'intégralité des fonds sera reversée à l'association.

> **Rendez-vous le samedi 22 octobre à 16 h sur la place du 22 Mai.**



V I L L E D U R O B E R T

RAID LOUGAROU

25^{ème} édition

SAMEDI 22 OCTOBRE 2016

16h00 bord de mer du Robert

Participez pour la bonne cause ce même jour sur la place du 22 Mai à 16h00

MARATHON FITNESS

au profit de l' **A.P.M.A**
Association des Parkinsoniens de Martinique et Accompagnants

TARIF UNIQUE : 10€
(par manifestation)

Direction des sports du Robert - Tél : 0596 65 35 82
www.ville-robert.fr    APPLI Ville du Robert

INSCRIVEZ-VOUS AU RAID DU LOUGAROU
DIRECTION DES SPORTS DU ROBERT du 10 au 21 octobre 2016
INTERSPORT DILLON ET LAMENTIN du 17 au 21 octobre 2016
Pas d'inscription le samedi 22 Octobre 2016



Quoi de neuf au Robert ?

La Ville du Robert réalise des aménagements et des équipements dans divers domaines afin d'améliorer le cadre de vie de sa population.

Cette rubrique vous aidera à suivre l'évolution de notre ville. C'est le cas ici pour ce qui concerne l'aménagement du territoire et les travaux d'urgence.



Fabrication des meubles des écoles par l'Atelier bois.

14



Acquisition d'un mini-finisser pour la réfection des routes.

Afin de répondre aux nombreuses doléances de la population concernant les travaux de remise en état du réseau routier, la ville du Robert a doté les services techniques d'un mini-finisser. Cet outil a pour but :

- d'améliorer les conditions de travail des équipes municipales ouvrant sur les routes
- de renforcer le revêtement des chemins communaux.

Les personnels et techniciens ont reçu une formation au maniement de cet appareil. Coût du mini finisseur : 112 000 €.



Transformation de la station d'épuration de Moulin à Vent en poste de transfert.
Maître d'ouvrage : Le SICSM



Opération d'enlèvement de VHU dans les quartiers.



Réparation de la route de Mignot aux pluies du 6 novembre 2015.



Travaux de peinture à l'école maternelle de Moulin à vent.



Travaux à l'Eco-Ecole de Café

Construction d'un vestiaire pour les agents de la restauration scolaire, reconstruction des toilettes pour les élèves, construction d'une salle de classe, dépose des façades en bois de 3 salles de classe avec la construction en dur de ces façades en raison de l'infiltration d'eau lors des pluies : coût 150 000 €.

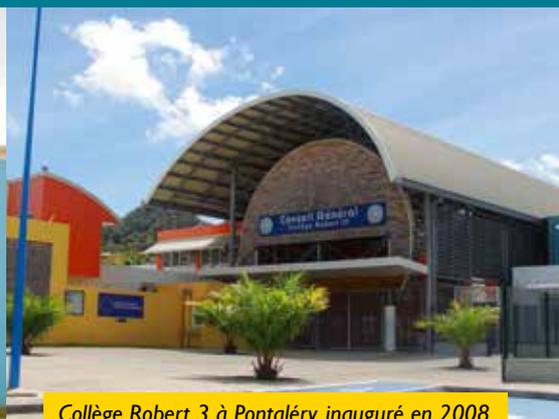




Ecole primaire de Pointe Lynch, ouverture en 2003



Le centre médico-social



Collège Robert 3 à Pontaléry, inauguré en 2008

Le dossier sécurité (volet 1)

Le risque « Séisme » et la sécurité parasismique des bâtiments existants

Aux Antilles, les tremblements de terre peuvent avoir de lourdes conséquences en termes de pertes nombreuses de vies humaines comme en témoigne le séisme destructeur de 1839 en Martinique. En effet, 300 morts avaient été enregistrés et la Ville de Fort-de-France avait été quasiment rasée avec 400 habitations sur 800 totalement détruites, 200 partiellement endommagées et seulement une soixante avait pu être conservée après consolidation.

Le risque sismique est le plus pernicieux des risques naturels

Dans la grande majorité des cas, ce ne sont pas les séismes qui tuent mais les bâtiments. 90% des victimes humaines directes sont dues à l'effondrement des bâtiments ne résistant pas aux mouvements du sol pendant les secousses. Face à la rareté des événements, les consciences s'endorment facilement. Pourtant, par le nombre de victimes, par les pertes économiques et par le traumatisme social qu'il engendre, un séisme peut constituer une véritable catastrophe.

La Prévention : la construction parasismique

Malgré les connaissances accumulées par les scientifiques, il est encore impossible de prédire le moment du prochain séisme. Dès lors, la prévention est le seul moyen de lutter contre le séisme. Pour l'habitat, la prévention implique la conception et la construction de maisons parasismiques pour permettre d'apporter une réponse durable face aux risques que représentent les séismes aux Antilles. La sécurité des personnes peut être garantie qu'en cas de non-effondrement des maisons individuelles et s'il est vrai que la date du prochain séisme est imprévisible, par contre, nos architectes ont la connaissance pour construire des bâtiments qui ne tueront pas leurs occupants, dans le respect de la réglementation parasismique. Aussi, seules des stratégies de confortement parasismique pourraient permettre de résoudre la problématique de nos nombreux ouvrages existants et garantir leur bonne tenue au séisme. Deux objectifs poursuivis :

1. Préserver des vies humaines en évitant que la construction s'effondre sur leurs occupants ;
2. Préserver le patrimoine bâti de façon à limiter le coût économique pour la société.

Suite de notre dossier sécurité dans le prochain bulletin municipal.



Bâtiment des services techniques, ouverture en 2008



Centre d'incendie et de secours, inauguré en 2009



Ecole maternelle de Moulin à Vent, inaugurée en sept 2012



Ecole primaire de Moulin à Vent, ouverture en avril 2016





Le lieutenant Pierre Adélaïde

UN NOUVEAU LIEUTENANT POUR LE CENTRE D'INCENDIES ET DE SECOURS DU ROBERT : Le Lieutenant Pierre ADELAÏDE

Suite au départ à la retraite du Lieutenant Patrick YERRO, le centre de secours a à sa tête depuis le 1^{er} avril 2016 le Lieutenant Pierre ADELAÏDE âgé de 52 ans.

Son parcours :

Pompier volontaire au centre de secours du Lamentin en février 1983, il réussit à son concours de pompier professionnel en octobre 1985. Il gravit les échelons jusqu'au grade de lieutenant :

- 1986 : sapeur-pompier professionnel de première classe
- février 1994 : Caporal de sapeur-pompier professionnel
- mars 1998 : Sergent de sapeur-pompier professionnel
- décembre 2001 : Adjudant
- décembre 2004 : Adjudant-chef
- Il est nommé Lieutenant le 1^{er} mai 2013

Fonctions occupées :

- 1994 : Chef d'agrès du CIS Lamentin et responsable de la formation et du sport
 - 1999 : Chef de garde au CIS Lamentin et responsable de la formation et du sport
 - 2004 : Chef de cellule formation du groupement Sud Martinique
 - 2009 : Adjoint au chef de centre du CIS du Marin
 - 2013 : Nommé Officier CTA et du CODIS (Centre de Traitement d'Alerte et du Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours)
 - 2014 : Nommé Adjoint au Chef de Centre du Centre de Secours Principal de Fort de France
 - 2016 : Nommé Chef de Centre du CIS Robert
- Au cours de sa carrière de Lieutenant, il s'est par ailleurs spécialisé dans divers domaines :

- Chef de groupe
- Qualifié feu de forêt - niveau 2
- Certifié prévention
- Chef de bord sauveteur côtier
- Management I
- For 2
- Certificat de feu de navire
- Conseiller sportif départemental
- Scaphandrier autonome léger
- BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique)

Le Centre d'incendie et de Secours du Robert

Le centre de secours du Robert a été inauguré le samedi 22 août 2009, et porte le nom de l'ancien maire de ville Marius Stéphanie Victoire.

Effectifs du centre : 72 pompiers

- 54 sapeurs-pompiers volontaires
- 14 sapeurs-pompiers professionnels
- 4 SPA (Sapeurs-Pompiers Auxiliaires)

Les moyens en matériel :

- 1 CCF 2000 (Camion de Citerne pour les Feux de forêt)
- 1 BRS (Bateau de Reconnaissance et de Sauvetage)
- 1 FPT (Fourgon Pompe Tonne)
- 1 VL (Véhicule de Liaison)
- 2 VSAV (Véhicules de Secours pour Assistance aux Victimes)
- 1 VTU (Véhicule Tout Usage)
- 1 RPMA (Remorque pour le Poste Médical Avancé)
- 1 MPR (Moto Pompe Roulant)

Bilan de l'activité 2015 :

> 1535 interventions dont :

- 62 feux de bâtiments et de véhicules
- 52 feux de broussailles
- 78 accidents de la voie publique
- 1235 secours à personne
- 108 sorties diverses (nettoyage de chaussée, ascenseur bloqué ...)

Comment faire pour devenir sapeur-pompier volontaire ?

- Avoir 16 ans au moins avec un consentement écrit du représentant légal pour les mineurs (âge minimum de 21 ans pour être officier)
 - Résider légalement en France
 - Être en situation régulière au regard des obligations du service national
 - Jouir de ses droits civiques
 - Absence de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions
 - Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique adaptées et correspondantes aux missions effectivement confiées
- Votre demande doit être faite au Directeur Départemental du Service d'Incendies et de Secours de la Martinique.





Libre expression

Droit d'expression des groupes politiques du Conseil Municipal

L'article L. 212-27-1 du Code Général des Collectivités territoriales précise : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale ».

Le groupe « Le Robert qui gagne »

Texte non envoyé

Le groupe « L'Union des Forces Robertines »

Le Robert interroge ses élus ...

Au début de l'année 2016, nous avons fait le vœu d'une ville apaisée, engagée dans une dynamique de progrès et de développement. En cette rentrée de septembre, le moment est propice pour se poser, regarder le travail accompli depuis le mois de janvier, et faire le point.

Avons-nous pris le chemin que nous avons promis à nos concitoyens ? Nous ne sommes pas certains que chacun y trouve son compte !

Alors, une nouvelle dynamique s'impose au sein de l'équipe en place :

- Plus que jamais elle doit tout faire pour faciliter la vie des administrés,
- Plus que jamais elle doit entendre leurs doléances et répondre à leurs légitimes interrogations.
- Plus que jamais, elle doit s'engager au service de l'assainissement et de l'embellissement de notre ville,

Il nous semble qu'il y a encore fort à faire en la matière et que les insatisfactions comme les reproches restent encore trop nombreux. Sans doute faudra-t-il être plus solidaires pour faire entendre une voix collective et régler au mieux, et au plus vite, le problème environnemental – qui confine à un problème sanitaire – qui touche le Robert,

Sans doute faudra-t-il être plus unis et plus responsables – une responsabilité acceptée et partagée par la majorité municipale – pour que la ville accélère son processus de modernisation, jusque dans les routes qui desservent les quartiers,

Ce qui paraît incontournable, et indéniable, c'est que pour l'instant l'apathie et l'impuissance collective semble gouverner les décisions et les actions ...

Le temps passe ... N'attendons pas que l'histoire et l'amertume détruisent la ferveur populaire !

Que le Sage ouvre ses oreilles et ramène l'espérance !

Chantal MAIGNAN





Découverte



Association *Charivari*

Ce CHARIVARI exprime l'engagement d'un groupe qui construit une action dynamique autour du Carnaval. L'objectif est de réaliser des créations, se référer à des souvenirs, perpétuer une tradition et la transmettre.

Les premières sorties ont été effectuées au cours des légendaires Nuits du Carnaval du Robert qui ont malheureusement disparu. Depuis, le groupe s'exprime à Fort-de-France, au carnaval du sud et répond aux invitations de communes diverses.

En fusion depuis quelques années avec le groupe de musiciens « TAFIAKANFRE », qui chaque année l'accompagne dans les rues pour offrir aux spectateurs l'essence du carnaval authentique de notre île, CHARIVARI fait revivre le charme de la parade dans de magnifiques costumes, souvent précédée d'un char dans lequel sont installés les musiciens qui harmonisent et accordent avec maestria les airs, les paroles et les rengaines qui correspondent au thème présenté.

Ce travail de recherche s'étale sur plusieurs mois, avec des membres de 6 à 60 ans qui, durant cette période, se réunissent et se répartissent dans trois ateliers pour conduire à terme ce projet :

- Atelier de création du char
- Atelier couture, accessoires
- Atelier de recherche et répétitions musicales.

Ces ateliers favorisent le regroupement régulier des membres. C'est l'occasion d'apprendre des techniques, de s'exprimer artistiquement, d'échanger les compétences, ce qui contribue à entretenir une très forte cohésion dans l'association.

Depuis plusieurs années, CHARIVARI se distingue par ses prestations de grande qualité :

- L'association a obtenu plusieurs fois le 1^{er} prix du CARNAVAL NOCTURNE au Robert.
- Actuellement elle détient son 9^{ème} VAVAL d'OR de la ville de Fort-de-France.

Venez chaque année découvrir l'ambiance de ce CHARIVARI au cours de son déjeuner rituel Or et Blanc, le dimanche précédant le dimanche gras, sans oublier ses manifestations

autour du patrimoine culturel et artistique qui se déroulent toute l'année :

- > Débats littéraires et conférences
- > Rallye et randonnées diverses
- > Découvertes de sites
- > Voyage, atelier d'anglais
- > Invitations et échanges associatifs



Olga Jean-Marie, Présidente

Le Conseil d'administration

- **Présidente :**
Olga Jean-Marie
- **Vice-présidente :**
Tico Bresler
- **Secrétaire :**
Maggy Albin
- **Secrétaire adjointe :**
Cécile Lise
- **Trésorière :**
Yannick Harnais
- **Trésorière adjointe :**
Ghyslaine Vincelas
- **Assesseurs :**
Monique Villette
Léandre Reine
Frantz Jean-Charles
Jean Fibleuil
Zélie Périna

Soyez les bienvenus !

Les membres seront tous heureux de vous accueillir

Tu es dynamique et tu aimes le Carnaval, viens nous rejoindre avec quelques amis, pour monter la nouvelle section de CHARIVARI. Tu es attendu(e), n'hésite pas à nous appeler un contact !

**Contacts CHARIVARI : 06 96 21 70 49
06 96 82 57 00**



La féwossienne - juin 2016



Fête de la famille - juin 2016



Journée de la défense citoyenne - juin 2016



Réception des bacheliers - juillet 2016



Gala artistique du CREAM - juin 2016



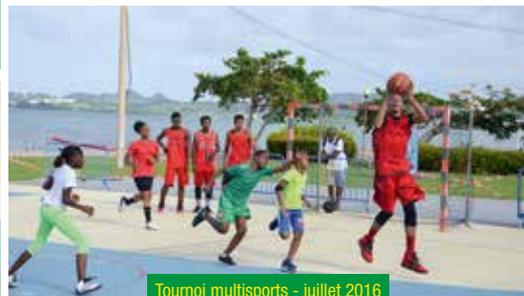
Rikonésans - juin 2016



L'animation de la Ville en images



Réception des champions - août 2016



Tournoi multisports - juillet 2016



Clôture du Dynamique - juillet 2016



Les centres de loisirs - juillet 2016



Megamix - août 2016



Fête patronale du Robert - août 2016



Anbians bô lanmè - juillet/août 2016



Fête patronale du Robert - août 2016



Salon des sports, de la culture et des loisirs - août 2016

Directeur de publication : Alfred MONTHIEUX

Rédaction : Annick François-Haugrain - Nadiège Avril - Pascale Cabrisseau - Mireille Jean-Marie - Loïc Luscap - Philippe Vantou-Dumaine - David Midelton - Fred Miram-Marthe-Rose - Franck-Olivier Monotuka - Christophe Barclais - Corinne Loutoby - Eddy William - Marceline Reschid - Le Lieutenant Pierre Adélaïde - Olga Jean-Marie - Fred Marem - David Joseph Auguste

Coordination : Eddy William - **Conception et correction :** Commission Communale de Communication et Cabinet du Maire

Crédit photos : Eddy William - Fred Miram-Marthe-Rose - Lucette Landry - Ruben Simplicite - Kévin Georges

Mise en page et impression : Caraïb Ediprint - **Tirage :** 10 000 exemplaires

Date de parution : Octobre 2016

97231 Le Robert - Tél. 05 96 65 10 05

E-mail : contact@ville-robert.fr - www.ville-robert.fr

Appli Ville du Robert